

Client n° 496925

EI WEILER MICHEL
287 CHEMIN DE BOUSCAILLOU
46000 CAHORS



N°TVA:

FACTURE n° 09704576 du 31/10/24

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un	PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr							
BON N° 15346177 DU 31/10/24 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par MICHEL							
770341.01	COLORTECH 6/35 + VIS TP BIDON (250)	1	U	46.72	46.72		
BON N° 15346355 DU 25/10/24 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par WEILER							
174985.01	RAIL 48-3,00ML GYPSO	30	ML	0.81	24.30		
	dont Eco-Contribution				(0.30)		
208765.02	MONTANT 48-35/6 2,50ML	50	ML	1.02	51.00		
	dont Eco-Contribution				(0.50)		
BON N° 15346914 DU 28/10/24 ENLEVE AG. CAHORS							
Signé par MICHEL							
750547.01	PREGY XS PE BLEU -SEAU 15KG	1	U	56.98	56.98		
6952.03	PREGYPLAC BA13MM-260/120	15.60	M2	3.18	49.61		
	dont Eco-Contribution				(1.56)		
290731.01	PAR PHONIC 2X650/ 60-45MM RI.10	15.60	M2	2.60	40.56		
	dont Eco-Contribution				(0.31)		
	FRAIS FIXES				5.00		
	Total Eco-Contribution				(2.67)		

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
274.17	20,00% 54,83	329,00	30/11/24	L.C.R.	11206 00094 00848776653 34

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.